



Ville de Marines

Inscription scolaire

Rentrée 2020

Inscription du jeudi 2 au jeudi 30 avril 2020 en mairie pour les enfants nés en 2017 et les nouveaux Marinois

Afin de réaliser l'inscription scolaire de votre enfant à Marines, merci de remplir le formulaire et joindre une copie des documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité des représentants légaux
- Livret de famille (pages des parents et de la fratrie)
- Justificatifs de garde de l'enfant en cas de séparation ou de divorce
- Carnet de santé de l'enfant, ou document attestant que l'enfant a effectué les vaccinations obligatoires pour son âge
- Certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé

Il faudra également présenter l'original de ces documents

Pour tout renseignement :

Le service des affaires scolaires

Tel : 01-30-39-42-02

Email : service.population@mairie-marines.org